



anses

Maisons-Alfort, le 28/11/2025

Conclusions de l'évaluation relatives à une demande de modification d'emballage pour le produit CRYPTO PRO PRESS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

L'Agence a accusé réception d'un dossier déposé par la société M2i Biocontrol, relatif à une demande de modification d'emballage pour le produit Crypto Pro Press (AMM¹ n° 2250271 pour un emploi par des utilisateurs professionnels).

Le produit CRYPTO PRO PRESS est destiné à provoquer la confusion sexuelle et se présente sous la forme d'une suspension de capsules (CS) en gel, appliqué localement à l'aide d'un dispositif dédié (Phero-pump). Le produit contient 70 g/kg de (Z)-11-hexadecenal.

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés de l'Agence du dossier déposé pour cette demande, conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009², de ses règlements d'application, de la réglementation nationale en vigueur et des documents guide.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides par la Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés.

L'objet de cette demande est l'obtention d'une autorisation d'utilisation d'un nouveau sachet application avec un pistolet à calfeutrer d'une contenance de 0,250 kg, 0,290 kg, 0,312 kg, 0,333 kg, 0,417 kg, 0,500 kg, 1,250 kg en PE/Polyamide/PET/alu³.

Après évaluation de la demande, la Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés émet les conclusions suivantes.

¹ Autorisation de Mise sur le Marché

² Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

³ PEBD/PA/ PET/alu : polyéthylène basse densité / polyamide /polyéthylène téréphthalate/aluminium.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

En se fondant sur les données soumises par le demandeur évaluées dans le cadre de cette demande ainsi que sur l'ensemble des éléments dont elle a eu connaissance, la Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés estime que :

Les caractéristiques techniques et les propriétés physico-chimiques du produit CYDIA PRO PRESS ont été évaluées lors de la précédente évaluation.

Les nouveaux emballages ne sont pas de nature à modifier les conclusions de la précédente évaluation dans les mêmes conditions d'emploi.

Les informations fournies par le demandeur sur le nouveau type d'emballage et l'application permettent de considérer que l'exposition de l'opérateur est couverte par l'évaluation précédente. Les nouveaux emballages ne sont pas de nature à modifier ces conclusions dans les mêmes conditions d'emploi que celles prévues lors de l'AMM du produit.

CONCLUSIONS

Les nouveaux emballages revendiqués en PE/Polyamide/PET/alu d'une contenance de 0,250 kg, 0,292 kg, 0,312 kg, 0,333 kg, 0,417 kg, 0,500 kg et 1,250 kg sont considérés comme compatibles avec le produit CRYPTO PRO PRESS.

Nouveaux emballages

- Sachet en PE/Polyamide/PET/alu (0,250 kg) application avec pistolet à calfeutrer
- Sachet en PE/Polyamide/PET/alu (0,292 kg) application avec pistolet à calfeutrer
- Sachet en PE/Polyamide/PET/ alu (0,312 kg) application avec pistolet à calfeutrer
- Sachet en PE/Polyamide/PET/ alu (0,333 kg) application avec pistolet à calfeutrer
- Sachet en PE/Polyamide/PET/ alu (0,417 kg) application avec pistolet à calfeutrer
- Sachet en PE/Polyamide/PET/ alu (0,500 kg) application avec pistolet à calfeutrer
- Sachet en PE/Polyamide/PET/ alu (1,250 kg) application avec pistolet à calfeutrer.

Pour le directeur général par intérim, par délégation,
le directeur,
Direction de l'évaluation des produits réglementés